

# INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2024-2025

## POUR LES APPRENTIS

(Cette procédure ne concerne pas les contrats de professionnalisation qui devront s'inscrire en formation continue)

Vous êtes en **contrat d'apprentissage** ou à la recherche d'un contrat en apprentissage et vous allez procéder à votre inscription administrative :

Dans votre cas, l'inscription administrative est dématérialisée et vous serez exonéré des frais de scolarité mais restez redevable de la CVEC.

1/ En arrivant sur la page suivante vous devrez sélectionnez **formation initiale** et suivre les instructions

http://www.unlv-paris8.fr

Indiquez si vous vous inscrivez en formation initiale ou en formation continue.

L'inscription en formation initiale concerne tous les étudiants, y compris les étudiants boursiers ou en contrat d'apprentissage, qui poursuivent leurs études à l'université.

Formation initiale

L'inscription en formation continue concerne uniquement les étudiants qui ont obtenu un financement d'une entreprise ou d'un organisme (public ou privé) dans le cadre d'un congé individuel de formation ou qui ont signé un contrat de professionnalisation avec une entreprise.

Formation continue

Page précédente

Admission / Inscription

Dans la rubrique « autres données » (capture écran ci-dessous) vous devez choisir : **"Je m'inscris ou je souhaite m'inscrire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation"**.

**Autres Données :**

\* SI VOUS SAISISSEZ DES DONNÉES ERRONÉES DANS LES DIFFÉRENTES PAGES DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE, CELLES-CI POURRONT ÊTRE CORRIGÉES LORS DE LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION ET DU CONTRÔLE DE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE SCOLARITÉ

**Profil**

Précisez votre situation (admis par quelle procédure, réinscription, alternance...) \*

Profil normal

- Je suis admis via Campus France
- Je suis admis en L1 via la procédure DAP (dossier blanc ou vert)
- Je suis admis en L1 via une validation d'acquis (non titulaire du baccalauréat)
- Je suis déjà étudiant à Paris 8 et je me réinscris sans avoir posé de candidature (je passe de L1 en L2, je redouble)
- Je suis déjà étudiant à Paris 8, je me réinscris sans avoir posé de candidature et je suis AJAC (L1/L2 ou L2/L3)
- Je suis déjà étudiant à Paris 8 et je me réinscris après avoir posé une candidature ( L3 en M1, je change de cursus)
- Je suis admis en master MEEF et je suis fonctionnaire stagiaire
- Je m'inscris ou je souhaite m'inscrire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation**
- Je me réinscris en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

**Situation sociale**

Quelle est votre situation sociale ? \*

Choix de l'inscription

Données personnelles

Données annuelles

Couverture sociale

Autres données

Droits à payer

Déposez l'ensemble des pièces demandées, notamment la fiche d'information à compléter uniquement par les étudiants à la recherche d'un contrat d'apprentissage » à télécharger à l'adresse :

<https://fc.univ-paris8.fr/le-contrat-d-apprentissage-fiche-technique>

Suivez les instructions à l'écran jusqu'à la fin, ci-dessous le détail des droits à payer :

Détail des droits d'inscription à payer	
Bibliothèque universitaire	0,00 €
Droits de scolarité	0,00 €
<b>Montant à payer : 0,00 €</b>	

Si vous vous êtes déclaré boursier, ce statut sera vérifié lors de la validation de votre inscription et du contrôle de vos pièces justificatives par les différents services de scolarité.

Continuer

Nous attirons votre attention sur le fait que ce statut d'apprenti est valable jusqu'à décembre, il vous permet de rechercher une entreprise pour vous permettre une formation en apprentissage tout en étant inscrit à l'université : en effet, dans le cas où vous ne parveniez pas au cours du premier trimestre à trouver une entreprise qui vous embauche avec le statut d'apprenti, vous devrez alors vous acquitter de vos droits de scolarité, nous procéderions alors à votre changement de profil (étudiant classique).